AGREMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 18 mai 2023, d'octroyer son agrément à la société de gestion BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT pour le changement d'un des dirigeants de la société mentionnés à l'article 148 du Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers et ce, par la désignation de Monsieur Aymen BEN ZINA en tant que Directeur Général de la société de gestion.